



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

---

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEZIA, LE PRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS  
Excusés : MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H

---

### PV du 30 août 2022

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISÉS**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan**

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.



## Arrêté Municipal de la Mairie de Briis-sous-Forges

Fermeture du stade municipal du jeudi 18 août 2022 au lundi 19 septembre 2022.

### CALENDRIERS

#### **Seniors F à 11**

Courriel et notification Extranet LPIFF de MNVDB FC des 3 et 22 août 2022, demandant l'engagement d'une équipe Seniors F à 11. Cette équipe évoluera en D1.

#### **U14**

Notification Extranet LPIFF d'Igny AFC du 29 juillet 2022, nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4.

Notification Extranet LPIFF de Verrières le Buisson du 2 août 2022, demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14. Cette équipe évoluera en D4/B.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Viry Chatillon ES des 22 et 23 août 2022, nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D3/B. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

#### **U18 et +45 ans**

Lecture du courriel de Sud Essonne.  
La Commission vous invite à consulter vos calendriers.

#### **Vétérans**

Catégorie D4/B  
Suite à l'intégration de Juvisy Académie, voir la parution du nouveau calendrier.

Courriel de Champlan FCO.

Refus de la Commission pour jouer les rencontres de septembre 2022 à mi-janvier 2023 à l'extérieur.

Il vous appartient soit de trouver un terrain de repli ou de contacter vos adversaires pour inversion de la rencontre via Footclubs avec accord du club adverse.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Juvisy Académie du 29 août 2022, demandant l'engagement d'une équipe Vétérans.

La Commission engage cette équipe en D4/B.  
Penser à consulter votre agenda de rencontres.  
Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne Vétérans.

#### **Vétérans et +45 ans**

Courriel d'Orsay Bures FC.  
Il ne nous est pas possible de modifier vos engagements et alternances.



Lecture du courriel de St Germain lès Arpajon AS.

A la lecture et vérification des calendriers, il n'y a pas deux rencontres à domicile le 4 juin 2023.

Courriel de Wissous FC.

Suite à l'attribution par la Ligue d'un numéro pour les alternances, il ne nous est pas possible de modifier le calendrier.

#### **+45 ans**

Notification Extranet LPIFF de St Michel FC 91 du 25 août 2022, nous informant du désengagement de sa deuxième équipe +45 ans.

#### **+55 ans**

Courriel et notification Extranet LPIFF de Vigneux CO des 16 et 22 août 2022, demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.  
Cette équipe évoluera en Poule B.

### **HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN**

#### **Seniors F à 11**

**Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.**

#### **Lecture des Dossiers d'Engagement**

##### Athis-Mons USO

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 17 h 30.

**Accord de la Commission.**

##### Boissy sous Saint Yon FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 17 h.

**Accord de la Commission.**

##### Brunoy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 18 h.

**Accord de la Commission.**

##### Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 17 h.

**Accord de la Commission.**

##### Etampes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 18 h.

**Accord de la Commission.**



### MNVDB FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors F à 11 évoluant en D1 auront lieu à 18 h.

**Accord de la Commission.**

### Seniors

**Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.**

### Lecture Courriels et/ou Extranet

#### Etampes FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D1 et D3/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

#### Wissous FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D5/A auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Lecture des Dossiers d'Engagement

#### Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D3/A et D5/D auront lieu à 14 h 30 au stade Louis Babin n°1 à la Norville (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

#### Boussy-Quincy FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D4/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Coudraysien FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D5/A et D5/D auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Dourdan Sports

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D4/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

#### Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D1 auront lieu à 14 h au stade Jean Moulin 1 (terrain synthétique) et celles de l'équipe D2/A auront lieu à 14 h au stade Desroy des Roure 1 (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**



### Grigny US

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D1 auront lieu à 16 h et celles de l'équipe D5/C auront lieu à 17 h.

**Accord de la Commission.**

### igny AFC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D4/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Janville Lardy ASL

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D4/A et D5/D auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Linas Montlhéry ESA

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D2/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Lissois FC

Demandant à ce que les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/D aient lieu à 18 h.

Compte tenu de l'horaire demandé, la Commission ne peut donner son accord pour toute la saison. Il vous appartient de demander via Footclubs, une modification d'horaire pour l'une des rencontres, avec accord de l'adversaire.

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D2/A auront lieu à 14 h et celles de l'équipe D4/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Massy 91 FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D1 et D3/A auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Mennecy CS

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/A et D4/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Palaiseau US

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D2/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Ris Orangis US

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Savigny Foot CO

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D1 et D2/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**



### Ste Geneviève FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D5/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/A et D3/B auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Viry Chatillon ES

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D1 et D3/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Villebon SPF

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/C auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

## U14

**Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.**

### Lecture Courriels et/ou Extranet

#### Breuillet-Boissy

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

#### Evry FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D1 et D3/B auront lieu à 13 h et celles des équipes D2/A et D4/C auront lieu à 17 h.

**Accord de la Commission.**

#### Pays de Limours Entente

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/D auront lieu à 15 h au stade municipal à Briis-sous-Forges (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Lecture des Dossiers d'Engagement

#### Aigle Fertoise

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/B auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**



### Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/B et D3/C auront lieu à 14 h 30 au stade Norbert Batigne 1 à Marolles-en-Hurepoix (terrain en herbe) et celles de l'équipe D4/C auront lieu à 14 h au stade François Faillu 1 à Egly (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Athis-Mons USO

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Ballancourt-Itteville

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/D auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Benfica Yerres

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/B auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Boussy-Quincy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Brétigny CS

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Brunoy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Coudraysien FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Courcouronnes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Dourdan Sports

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D1 et D4/C auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Draveil FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/A auront lieu à 14h et celles de l'équipe D4/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**





### Epinay Athletico FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Evry Courcouronnes AS

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Fleury 91 FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D1 auront lieu à 12 h au stade Auguste Gentelet n°2 (terrain synthétique) et celles de l'équipe D3/A auront lieu à 12 h au stade Lascombe (terrain synthétique).

**Accord de la Commission.**

### Grigny FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/B auront lieu à 13h.

**Accord de la Commission.**

### Grigny US

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 17 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Janville Lardy ASL

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Jeunesse Etampoise

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Juvisy Académie

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/D auront lieu à 15 h 45.

**Accord de la Commission.**

### Linaz Montlhéry ESA

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D1 auront lieu à 16 h au stade Desgouillons à Montlhéry (terrain synthétique), celles de l'équipe D2/A auront lieu à 14 h au stade Cosom 1 à Linaz (terrain synthétique) et celles de l'équipe D4/B auront lieu à 16 h au stade Cosom 1 à Linaz (terrain synthétique).

**Accord de la Commission.**

### Lissois-Vert

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Longjumeau FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/A et D4/A auront lieu à 14 h.



### **Accord de la Commission.**

#### Massy Academy

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D1 auront lieu à 16 h et celles de l'équipe D4/A auront lieu à 13 h 30.

### **Accord de la Commission.**

#### Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/B auront lieu à 14 h au stade Municipal à Maisse (terrain en herbe).

### **Accord de la Commission.**

#### MNVDB-Villejust

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/B auront lieu à 16 h au stade du Moulin 1 à Nozay (terrain synthétique), celles de l'équipe D3/B auront lieu à 16 h au stade du Mesnil Forget 1 à Nozay (terrain en herbe) et celles de l'équipe D4/A auront lieu à 15 h au stade de la Pourpadière à Villejust (terrain en herbe).

### **Accord de la Commission.**

#### Montgeron ES

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D3/B et D4/A auront lieu à 16 h 30.

### **Accord de la Commission.**

#### Morangis Chilly FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/B et D4/A auront lieu à 16 h.

### **Accord de la Commission.**

#### Morsang sur Orge FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/C auront lieu à 16 h.

### **Accord de la Commission.**

#### Orsay Bures FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D3/C et D4/B auront lieu à 15h.

### **Accord de la Commission.**

#### Palaiseau US

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D1 auront lieu à 16 h.

### **Accord de la Commission.**

#### Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/D auront lieu à 16 h au complexe sportif Saint Exupéry 1 à Villebon-sur-Yvette (terrain en herbe).

### **Accord de la Commission.**

#### Paray FC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/A et D3/C auront lieu à 16 h.

### **Accord de la Commission.**



### Plessis Pâté ES

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/D auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Ris Orangis US

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/B auront lieu à 14 h et celles de l'équipe D3/D auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Saclas Méréville US

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/A auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Savigny Foot

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/A et D4/A auront lieu à 16 h 15.

**Accord de la Commission.**

### Saint Germain lès Arpaion

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/C auront lieu à 14 h 30.

**Accord de la Commission.**

### SGSSP

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/B auront lieu à 16 h au stade Just Fontaine à Saint-Pierre-du-Perray (terrain synthétique) et celles de l'équipe D4/C auront lieu à 16 h au stade municipal 1 à Saint-Germain-lès-Corbeil (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Soisy sur Seine AS

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/B auront lieu à 14 h 30.

**Accord de la Commission.**

### St Michel FC 91

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/B auront lieu à 16 h 30.

**Accord de la Commission.**

### St Vrain-SO Vertois

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/C auront lieu à 14 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Sud Essonne

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 15 h au stade Jean Colombel à Morigny-Champigny (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Tremplin Foot

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/B et D3/D auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**



### Trois Vallées-Ollainville

Les rencontres à domicile de l'équipes U14 évoluant en D4/B auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### Ulis CO

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D1 et D3/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Vigneux CO

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/A et D4/B auront lieu à 16 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Villabé ETS

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D3/A et D4/C auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Viry Chatillon ES

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D2/A auront lieu à 14 h 30.

**Accord de la Commission.**

### VYC

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D1 et D3/D auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Wissous FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/B auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

## **U16**

**Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.**

### **Lecture Courriers et/ou Extranet**

#### Etampes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 16 h et celles de l'équipe D3/B auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

#### Massy 91 FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/B auront lieu à 11 h 30 et celles de l'équipe D4/B auront lieu à 13 h 30.

**Accord de la Commission.**



### MNVDB-Villejust

Les rencontres à domicile des équipes U16 évoluant en D3/B et D4/C auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Lecture des Dossiers d'Engagement

#### Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30 au stade Louis Babin n°1 à la Norville (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

#### Ballancourt-Itteville

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/D auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

#### Boussy-Quincy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/D auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

#### Brétigny CS

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/A auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

#### Brunoy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

#### Dourdan Sports

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h et celles de l'équipe D4/B auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

#### Epinay sur Orge SC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 16 h au stade Jean-Louis Moulin n°1 (terrain synthétique), celles de l'équipe D2/A auront lieu à 12 h au stade Jean-Louis Moulin n°1 (terrain synthétique) et celles de l'équipe D4/A auront lieu à 12 h au stade Desroys du Roure 1 (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

#### Fleury 91 FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 14 h et celles de l'équipe D4/D auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**



### igny AFC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/B auront lieu à 14 h et celles de l'équipe D4/C auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Linaz Montlhéry ESA

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 13 h 30 et celles de l'équipe D3/A auront lieu à 15 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Lissois-Vert

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/D auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Mennecy

Les rencontres à domicile des équipes U16 évoluant en D1 et D4/B auront lieu à 11 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/A auront lieu à 12 h au stade municipal à Boutigny-sur-Essonne (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Morangis Chilly FC

Les rencontres à domicile des équipes U16 évoluant en D2/B et D3/B auront lieu à 16 h.

**Accord de la Commission.**

### Morsang sur Orge FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/A auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Palaiseau US

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Plessis Pâté ES

Les rencontres à domicile de l'équipes U16 évoluant en D4/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Ris Orangis US

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/B auront lieu à 15 h

**Accord de la Commission.**



### Savigny Foot CO

Les rencontres à domicile de l'équipes U16 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h 15.

**Accord de la Commission.**

### SGSSP

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30 au stade Just Fontaine à Saint-Pierre-du-Perray (terrain synthétique) et celles de l'équipe D4/C à 12 h 30 au stade municipal 1 à Saint-Germain-lès-Corbeil (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### St Vrain-SO Vertois

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/A auront lieu à 12 h 15.

**Accord de la Commission.**

### Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/A auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Villabé ETS

Les rencontres à domicile de l'équipes U16 évoluant en D3/A auront lieu à 12 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Viry Chatillon ES

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/B auront lieu à 14 h et celles de l'équipe D4/D auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### VYC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/A auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**

### U18

**Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.**

### Lecture Courriers et/ou Extranet

#### Etampes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

#### MNVDB-Villejust

Les rencontres à domicile des équipes U18 évoluant en D2/B et D3/B auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**



### Pays de Limours Entente

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/B auront au stade municipal à Briis-sous-Forges (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Lecture des Dossiers d'Engagement

#### Aigle Fertoise

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/A auront lieu à 12 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30 au stade Louis Babin n°1 à la Norville (terrain en herbe) et celles de l'équipe D3/B auront lieu à 14 h 30 au stade Norbert Batigne 1 à Marolles-en-Hurepoix (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

#### Brunoy FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

#### Dourdan Sports

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

#### Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 12 h au stade Jean-Louis Moulin n°1 (terrain synthétique) et celles de l'équipe D3/C auront lieu à 12 h au stade Desroys du Roure 1 (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

#### Linaz Montlhéry ESA

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/C auront lieu à 13 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Lissois-Vert

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

#### Massy 91 FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/B auront lieu à 13 h 30.

**Accord de la Commission.**

#### Mennecy CS

Les rencontres à domicile des équipes U18 évoluant en D1 et D3/B auront lieu à 11 h 30.

**Accord de la Commission.**





### Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/A auront lieu à 12 h au stade Clovis Lelong 1 à Milly-la-Forêt (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

### Morsang sur Orge FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile des équipes U18 évoluant en D2/A auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Plessis Pâté

Les rencontres à domicile de l'équipes U18 évoluant en D3/C auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### Saclas Méréville US

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu à 14h.

**Accord de la Commission.**

### SGSSP

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30 au stade Just Fontaine à Saint-Pierre-du-Perray (terrain synthétique).

**Accord de la Commission.**

### St Vrain-SO Vertois

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/C auront lieu à 12 h 15.

**Accord de la Commission.**

### Verrières le Buisson

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/B auront lieu à 12 h.

**Accord de la Commission.**

### Villabé ETS

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/B auront lieu à 12 h 30.

**Accord de la Commission.**

### Viry Chatillon ES

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/B auront lieu à 14 h.

**Accord de la Commission.**

### VYC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 15 h.

**Accord de la Commission.**



## +45 ans

### Lecture des Dossiers d'Engagement

#### Villejust Avenir

Demandant à ce que les rencontres à domicile de l'équipe +45 ans \* Poule B aient lieu à 10 h.  
Compte tenu de l'horaire demandé, la Commission ne peut donner son accord pour toute la saison et maintient la rencontre à l'heure habituelle.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Mennecy CS 1 / St Michel FC 91 1 \* D2/A

**Accord de la Commission.**

### Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon ES 2 / VYC 2 \* D1

**Accord de la Commission.**

### 518832 – Massy 91 FC (D1)

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale d'Appel du 5 mai 2022 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de Massy 91 FC, le terrain de repli devant être neutre et ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

La Commission demande au club de Massy 91 FC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

**24725649 : Massy 91 FC 1 / Viry Chatillon ES 2 du 18 septembre 2022**

### Match n° 24723447 du 18 septembre 2022

**Bondoufle AMC 2 / Montgeron ES 2 \* D5/C**

Courriel de Bondoufle AMC.

La Commission reporte la rencontre au 25 septembre 2022 (problème d'alternance).

## CHAMPIONNAT CDM

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Villemoisson FC 5 / SO Vertois 5 \* D1

**Accord de la Commission.**

## CHAMPIONNAT U16

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Draveil FC 1 \* D2/B

**Accord de la Commission.**



## CHAMPIONNAT VETERANS

**Match n° 24723736 du 18 septembre 2022**

**Pays Limours ENT 11 / Massy 91 FC 11 \* D2/A**

Courriel de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Fermeture du stade municipal.

La Commission reporte la rencontre au 25 septembre 2022.